



DEVEENEZ PARTENAIRE D'ISMANS CESI

TAXE D'APPRENTISSAGE 2025



ISMANS CESI
ÉCOLE D'INGÉNIEURS



CONFÉRENCE DES
GRANDES
ÉCOLES



Établissement d'enseignement supérieur technique privé

ISMANS CESI ÉCOLE D'INGÉNIEUR

L'école d'ingénieurs ISMANS CESI est en constante évolution, depuis sa création en 1987, pour répondre aux besoins de notre société. Avec ses entreprises partenaires, son réseau d'alumni et les acteurs du monde scientifique, ISMANS CESI s'oriente résolument vers les métiers des mobilités. ISMANS CESI se distingue par ses spécialités, conçues pour répondre aux besoins évolutifs des industries (automobile, maritime, ferroviaire, aérien et aérospatial sans oublier les mobilités douces telles que les transports en commun, les nouveaux véhicules électriques individuels,...).

En tant qu'étudiant, vous serez préparé à relever les défis technologiques, environnementaux et sociaux auxquels seront confrontées les mobilités de demain. Vous aurez l'opportunité de vous spécialiser à travers trois parcours sous statut étudiant : « Modélisation, calcul et optimisation », « Matière et énergie » et « Excellence opérationnelle ». Un cursus en apprentissage en trois ans est également proposé : « Performance industrielle ».

ATOUTS DE L'ÉCOLE

- **Une école accessible dès l'obtention du baccalauréat** ou après un bac +2/+3 scientifique ou technique
- **Une école à taille humaine**, membre de la Conférence des Grandes Écoles
- **Une pédagogie en mode projet** avec de nombreuses mises en situation
- **L'expertise des enseignants** (mécanique, performance industrielle, sciences de l'ingénieur et sciences physiques...)
- **La variété des parcours**, internes ou non à l'école via des partenariats, accessibles à partir de la 4^e année et permettant aux étudiants de se positionner selon leur projet professionnel
- **Une école intégrée au sein du campus universitaire** du Mans
- **La possibilité d'effectuer un parcours en alternance**, permettant une transition vers le monde professionnel

Par ailleurs, l'école a rejoint CESI, grande école d'ingénieurs diplômant chaque année plus de 1 650 élèves, ce qui lui permet de mutualiser ses ressources (internationales, informatiques, communication, recherche...) et d'augmenter son rayonnement.

NOTRE OBJECTIF

Immerger nos étudiants en entreprise pour optimiser leurs débouchés en les aidant à devenir les ingénieurs de demain.

Stages

Stage obligatoire chaque année entre 12 semaines et 6 mois

Alternance (5^e année)

Contrat de professionnalisation

Projet de fin d'études

Projets de Recherche Industriel Encadré (PRIE)

Cursus en apprentissage

D'une durée de 3 ans (cursus ingénieur parcours Performance Industrielle)



1987

CRÉATION D'ISMANS PAR LA CHAMBRE
DE COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE DU
MANS ET DE LA SARTHE

1992

ACCREDITATION PAR LA COMMISSION
DES TITRES D'INGÉNIEUR (CTI)

2001

HABILITATION PAR L'ÉTAT À RECEVOIR
LES ÉLÈVES BOURSIERS

CROIRE EN L'INNOVATION & LA CONCEPTION

Grâce aux relations étroites et permanentes avec les entreprises, ISMANS CESI développe des cursus de formation qui répondent au plus près de leurs besoins. Cette proximité offre une double garantie :

- Pour les entreprises : PME ou grands groupes de secteurs variés, l'assurance de toujours trouver parmi les diplômés de l'école, les profils nécessaires à leur expansion.
- Pour les élèves de l'école : la certitude de carrières passionnantes.

A quoi sert votre taxe d'apprentissage ?

Soutenir nos projets de développement pour 2025 !

Formez les ingénieur-e-s de demain dans un secteur d'exception :

- Ouverture en 2026 du parcours Technologies avancées du sport mécanique

Développez les interactions avec le monde de l'entreprise pour une meilleure intégration :

- Depuis 2021, nous avons ouvert nos formations à l'apprentissage : Cursus Ingénieur-e parcours « Performance Industrielle » en 3 ans

Des équipements de pointe pour favoriser l'émergence d'ingénieurs de talent :

- Logiciel de simulation numérique (package DASSAULT)
- Machine d'essais mécaniques
- Équipement de réalité virtuelle

Dynamisez l'innovation industrielle à travers des projets et concours :

Challenge Compétences, Agreen Startup, Concours Ethique Conférences des Grandes Ecoles et Rotary, projets collaboratifs

Suscitez la curiosité et anticipez les enjeux actuels et futurs à travers les échanges internationaux :

- Partenariats entreprises et universités
- Bourses de mobilité
- Organisation d'événements pour l'intégration de nos élèves internationaux

Soutenez les projets étudiants et dynamisez la vie du campus :

- Organisation d'événements thématiques autour de la mobilité, l'alimentation responsable, la santé mentale, etc
- Poursuite de l'aménagement des espaces de vie des étudiants
- Soutien aux activités du Bureau Des Étudiants (BDE) et des clubs

En devenant partenaire d'ISMANS CESI, vous aurez la possibilité de :

- Proposer vos projets industriels afin qu'ils soient traités par nos étudiants dans le cadre de la pédagogie de l'école
- Être mis en relation avec nos élèves de différentes promotions : intervention dans les promotions, partage d'expériences
- Diffuser vos offres d'emplois / stages auprès de nos étudiants et diplômés
- Participer ou réaliser des forums de recrutement avec les étudiants d'ISMANS CESI (Campus Day)
- Participer activement à des conférences professionnelles
- Utiliser les moyens pédagogiques de l'école pour vos projets d'entreprises

2005

ADHÉSION À LA CONFÉRENCE DES
GRANDES ÉCOLES (CGE)

2016

INTÉGRATION AU SEIN DE CESI

2019

OBTENTION DU LABEL EUR-ACE

2021

OUVREMENT DU CURSUS
INGÉNIEUR-E PAR APPRENTISSAGE

TAXE D'APPRENTISSAGE, TOUT SAVOIR

Le taux du solde de la taxe d'apprentissage applicable à la masse salariale de l'année est de 0,09%. Les entreprises doivent déclarer et verser annuellement le solde de la taxe d'apprentissage (0,09%) auprès de l'Urssaf ou de la MSA. Les montants collectés sont ensuite reversés à la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC), qui en assure la gestion. Ces fonds, fléchés par les entreprises, sont ensuite affectés aux établissements de leur choix.

LA COLLECTE

TAXE D'APPRENTISSAGE 0,68 %

de la masse salariale brute 2024
(hors Alsace Moselle)

PART PRINCIPALE

0,59 % de la masse salariale 2024 versée mensuellement à l'Urssaf ou à la MSA

SOLDE DE LA TAXE

0,09 % de la masse salariale 2024 versée directement auprès de l'Urssaf ou de la MSA puis reversée aux établissements choisis

avant le 27 juin
ou 24 octobre 2025

LES ÉTAPES

1 Calcul de sa masse salariale 2024 pour déterminer les 0,09 % (solde de la taxe d'apprentissage)

2 Déclarer et verser le montant annualisé directement à l'Urssaf ou à la MSA

3 Flécher le solde de la taxe d'apprentissage vers l'établissement de votre choix via la plateforme SOLTÉA mis en œuvre par la CDC du 26 mai au 27 juin 2025 ou du 14 juillet au 24 octobre 2025

4 La Caisse des Dépôts et Consignations verse aux établissements les montants indiqués par les entreprises les 11 juillet ou 7 novembre 2025

COMMENT NOUS RETROUVER SUR SOLTÉA ?

N° UAI 0721484X

Plusieurs possibilités, soit avec le :

Nom de l'établissement : ISMANS CESI

Numéro de SIRET : 343 592 721 00025

Code UAI : UAI 0721484X

Pour vous accompagner dans cette transition et faciliter au maximum vos démarches administratives, n'hésitez pas à contacter **Maryse GONTARD**
mgontard@cesi.fr - 06 68 94 14 30

ISMANS CESI
ÉCOLE D'INGÉNIEURS

ISMANS CESI
44, avenue Frédéric Auguste Bartholdi
72000 Le Mans
ismans.cesi.fr |     